

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 mars 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Nelly METGE

Membres présents : (9) M. BARRON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL,

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), M. BERTHIER (représenté par Mme GINDRE), M. BON (représenté par M. GOUDEAU).

Membres excusés : (3) M. EL HASSOUNI, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 20 mars 2012

Délibération n° : 18-2012

Objet : Échange de véhicules entre le CCAS et la Ville de Dijon

Le service Santé Hygiène de la Ville de Dijon est équipé d'un véhicule utilitaire qui n'est plus adapté à ses besoins. Le Centre Communal d'Action Sociale est, quant à lui, équipé d'un véhicule dont les spécificités correspondent aux besoins du service Santé-Hygiène.

Dans le cadre de la rationalisation du parc de véhicules de la Ville de Dijon et du CCAS, il est donc proposé de procéder à l'échange suivant :

- la Ville de Dijon cède au CCAS un véhicule de type Peugeot Boxer immatriculé BY 348 XX d'une valeur nette comptable de 22 796,85 €,
- le CCAS cède à la Ville de Dijon un véhicule de type Renault Master immatriculé 3425 XG 21 d'une valeur nette comptable de 10 240,55 €.

Il est proposé que cet échange intervienne sans soulte. Les écritures comptables feront l'objet de crédits au budget supplémentaire 2012.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- décident de procéder à un échange de véhicules entre la Ville de Dijon et le Centre Communal d'Action Sociale, dans les conditions ci-dessus proposées ;
- décident que cet échange sera consenti sans soulte ;
- autorisent le Président et son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE

28 MARS 2012

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 / 2012

